# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



DELIBERATION n°2023.32

## COMMUNE DE VALS LES BAINS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

#### Nombre de conseillers:

En exercice: 27
Absent: 00
Présents: 20
Procurations: 07
Votants: 27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s: Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI — Patrick ARCHIMBAUD — Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL — Laurent FAURE – Claudia BRET — Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

**Procurations:** Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance: Peggy BROC

# Affaires financières – Créances irrécouvrables : créances éteintes

Sur la base d'un état transmis par le comptable public, il vous est proposé d'admettre en nonvaleur les créances portées sur cet état considérées comme irrécouvrables (actif insuffisant) pour un montant de 3.722,71 €.

### Année 2017:

Sté JEANAT : Titre N°269 (2.275,41 €) pour un montant de 1.430,22 € (Occupation domaine public). Une partie du titre ayant été réglé 845,19 €

# Année 2018:

Sté JEANAT: Titre N°432 pour un montant de 2.292,49 € (Occupation domaine public)

Total = 3.722,71 € à imputer sur l'article 6542. (Créances éteintes)

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 12 1111 2023 et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire,

Michel CEYSON

AR CONTROLE DE LEGALITE : 007-210703310-20230706-DEL202332-DE

en date du 13/07/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL202332